



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 77384

## Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les évaluations menées auprès des cours moyen deuxième année (CM2). Plusieurs organisations syndicales dénoncent l'exploitation qui est faite de ces évaluations, censées orienter la politique éducative et la réforme de l'enseignement primaire. Un groupe de travail parlementaire a d'ailleurs critiqué ces évaluations considérées peu fiables et dénoncé le manque de concertation avec les enseignants. Une clarification des objectifs poursuivis s'impose. Des voix se sont élevées pour proposer un système indépendant chargé de l'évaluation du système éducatif en remplacement des organismes ou directions centrales en charge de cette mission. Elle lui demande donc s'il envisage de revoir le procédé de ces évaluations en CM2 en y associant plus étroitement la communauté éducative.

## Texte de la réponse

Les livrets d'évaluation ont été conçus en collaboration étroite avec des maîtres ayant des élèves en responsabilité. Ils se nourrissent d'expériences très concrètes. Les exercices ont été testés sur des échantillons répartis dans tous les secteurs (région parisienne, éducation prioritaire, province, secteur rural). L'ensemble de ces tests a permis de nombreux réajustements. Ces évaluations consistent en une série de 60 items pour le test de français et en une série de 40 items pour le test de mathématiques, qui recouvrent les objectifs du programme scolaire 2008 et en respectent les progressions. Elles mesurent les acquis des élèves en français et en mathématiques à des moments clés de leur scolarité. Elles sont un outil pédagogique avant tout et doivent permettre d'aider les enseignants à repérer les connaissances mal maîtrisées par les élèves et d'optimiser ainsi l'aide personnalisée qui pourra leur être apportée. En outre, toutes les notions évaluées en janvier du CM2 ont été abordées en CM1, voire en CE2, conformément aux progressions des programmes. Le dispositif d'évaluation national a un double objectif : fournir aux enseignants un outil pédagogique de repérage et de diagnostic ; fournir des données statistiques fiables pour évaluer l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux. Ces objectifs sont poursuivis dans le cadre d'un travail commun de la direction générale de l'enseignement scolaire, de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et de l'inspection générale. Il a déjà évolué et évoluera encore dans les années à venir grâce à la consultation des représentants des parents d'élèves et des organisations représentatives des enseignants.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77384

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 avril 2010, page 4619

**Réponse publiée le** : 12 octobre 2010, page 11190